

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mars 2011

IMMIGRATION, INTÉGRATION ET NATIONALITÉ (deuxième lecture) - (n° 3180)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 5

présenté par

M. Decool, M. Meunier, M. Gérard, M. Gandolfi-Scheit, M. Lefranc, M. Remiller,  
Mme Besse, M. Souchet, M. Christian Ménard, M. Guilloteau, M. Gatignol, M. Wojciechowski,  
Mme Joissains-Masini, M. Mourrut, Mme Poletti, M. Spagnou, M. Gilard, M. Fasquelle,  
M. Proriol, M. Lazaro, Mme Marland-Militello, M. Straumann, M. Perrut, Mme Louis-Carabin,  
M. Villain, M. Hillmeyer, M. Grall, M. Durieu, M. Luca, M. Bodin,  
M. Siré, M. Terrot, Mme Barèges, M. Jardé, Mme Hostalier, M. Aly, M. Dhuicq,  
M. Verchère, M. Carayon, M. Vitel, M. Ferrand et M. Vandewalle

-----  
**ARTICLE 64**

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« et dont le double est remis à ces dernières. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comment l'employeur pourrait-il faire des observations sur un procès verbal dont il n'a pas connaissance ? Il est donc nécessaire d'en assurer sa remise.